



☎ 06 19 92 39 45 📘 La Fusinguette

✉ Lafusinguette@gmail.com

🌐 <https://la-fusinguette.e-monsite.com>

## Règlement intérieur :

- Art.1 : Le **siège social** est fixé au 64 rue des bastes à Saint-Pierre des Corps (37700) et peut-être transféré sur décision unanime du Conseil d'Administration de l'association.
- Art.2 : **La date de l'A.G** annuelle est définie par le C.A. de l'association.
- Art.3 : La **participation de mineur.e** est sous la seule responsabilité d'un représentant légal. Une décharge parentale lui sera demandée pour sa participation aux ateliers qui sont tous collectifs.
- Art.4 : Le contenu et l'organisation des **ateliers** et des diverses **activités** de l'association sont définis en C.A.
- Art.5 : Cotisations, participations financières, **tarifs** des entrées de bals et stages :
- La **cotisation** des adhérents.es est fixée à **10 €** par an.
- à laquelle s'ajoute :
- **La participation financière individuelle** en guise de **contribution** aux **frais de fonctionnement** liés à la tenue des **ateliers** hebdomadaires est fixée pour la saison **2026- 2027** à :
    - **100 €** (adultes) et à **80 €** pour les mineurs.es et étudiant.es. Ce montant est forfaitaire quel que soit le nombre d'ateliers suivis, le nombre de participants d'une même famille et quelle que soit la situation sociale et financière des participants qu'ils soient ou non adhérents d'une des associations de la F.B.T.
    - **55 €** aux adhérents de l'atelier danses de Chinon.
    - Un **forfait pédagogique annuel de 10 €** sera demandé aux **adhérents sympathisants** qui participeront à une des activités autre que celle des ateliers réguliers comme les stages & bals de poche.
    - Le **tarif** des stages et des manifestations organisés par l'association est fixé en C.A. au regard du budget engagé par chacune des programmations.
- Art.6 : L'absence répétée et non excusée en **Conseil d'Administration** d'un membre élu peut conduire à un constat de démission qui sera acté par le C.A.
- Art 7 : Le **défraiement des déplacements** des animateurs, depuis leur domicile jusqu'au lieu des activités organisées par l'association, est fixé à 0,50 € du Km. Une modification tarifaire du défraiement peut être actée par un avenant du C.A. en réponse aux coûts conjoncturels occasionnés par les déplacements.
- Art 8 : Un **calendrier de la saison en cours** concentrant les activités de l'association, dates de CA et d'A.G. comprises, est tenu à jour.
- Art 9 : Tous les documents produits doivent respecter la **charte graphique** de l'association adoptée par le C.A.
- Art 10 : Tous les **courriers** liés à l'activité de l'association sont adressés à l'en-tête du siège social et les courriels à l'adresse mail de la l'association.

**Le présent règlement intérieur a été approuvé par le C.A du 27 mai 2026.**

*Emmanuel DESPRES, président*

*Jean-Bernard REINEAU, Trésorier*

*Isabel ORIA, secrétaire*

**" LA FUSINGUETTE "**  
64, Rue des Bastes  
37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
☎ 06 19 92 39 45

CS Scanné avec CamScanner